



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

# **Table des matières**

1	A(	CCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	Α[	DOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	Αſ	PPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2016	1
4	VA	ALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2016	2
5	VA	ALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE 2017	2
6	A(	CTIONS DE SUIVI	3
	6.1	Carte du territoire couvert par le fonds de valorisation agricole	3
	6.2	Retour sur la rencontre avec les représentants de la Mine Malartic et le comité de suivi	4
7		JIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES ÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	6
8	RE	ETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR 1	.0
9	RE	EGISTRE DES PLAINTES	.3
10	DI	IVERS	.4
11	PF	ROCHAINE RÉUNION 1	۱6

# Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Calendrier thématique 2017
Annexe 4	Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

#### 1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des Affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres du Comité pour cette première rencontre de l'année.

M. Alex Craft, animateur de la réunion, présente Caroline Martel et effectue quelques suivis issus de la dernière rencontre du comité

- M. Aubin, conseiller à la Ville de Sainte-Sophie, est à l'extérieur de la région mais est enthousiaste à l'idée de joindre le comité.
- Madame Sévigny ne se joindra pas au comité. Sa place sera comblée par Madame Sylvie Roy qui sera présente à la prochaine rencontre.

M. Dussault a effectué un autre suivi auprès de M. Allard et a appelé la municipalité de St-Hippolyte: il n'y a eu aucun retour d'appel ni de réponse aux courriels envoyés. M Dussault présumait un intérêt de participer aux travaux du comité mais n'a pas eu de retour. Un dernier suivi sera effectué auprès du maire.

La liste des présences figure à l'Annexe 1.

#### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault propose l'ajout d'un point (divers) : avis de projet pour la poursuite des opérations.

L'ordre du jour est approuvé par les membres; il figure à l'Annexe 2.

# 3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2016

Un membre mentionne une coquille dans le texte pour le mot « Hippolyte »; cela sera corrigé.

Le président du comité demande un éclaircissement sur la gestion du fond (p. 11, 2e paragraphe)

La précision est donnée : le fonds est géré par la fiducie Desjardins. Une note sera ajoutée comme complément d'information au compte rendu.

La correction apportée, le compte rendu de la rencontre du 8 décembre 2016 est ensuite approuvé par les membres.

#### **ACTION DE SUIVI:**

Corriger le dernier compte rendu (« Hippolyte »).

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 23 mars 2017

 Ajouter une note comme complément d'information au compte rendu à l'effet que le fonds est géré par la fiducie Desjardins.

#### 4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2016

Le rapport annuel couvrant les activités du Comité en 2016 est validé par les membres.

M. Dussault mentionne que le rapport serait diffusé de la même façon que l'an dernier : transmis à une série d'intervenants du milieu (municipalités, ministre, etc.), ainsi qu'aux médias via un communiqué de presse. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

#### **ACTION DE SUIVI:**

• Joindre liste de diffusion pour le prochain comité

## 5 VALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE 2017

M. Dussault propose un calendrier thématique des rencontres pour l'année 2017 et passe en revue les différents sujets proposés. Le calendrier a été pensé de sorte que les ordres du jour ne soient pas trop chargés pour chaque rencontre, pour mieux organiser l'information et mieux la préparer. Les thématiques sont très semblables à celles des réunions des dernières années.

M. Dussault passe en revue le calendrier thématique et mentionne les principaux changements :

#### Trimestre 1:

- Les cellules de la zone 5B seront abordées.
- Un suivi du PGMR par Mme Yelle. M. Dussault mentionne qu'il est intéressant qu'elle soit présente, pas seulement comme participante mais aussi comme intervenante.

#### <u>Trimestre 2 :</u>

- Moins de sujets, mais assez costaud comme contenu. Depuis l'an dernier, le suivi de l'eau est allégé, mais cela prend quand même du temps à faire car il y a beaucoup d'information. La 2e réunion de l'année se concentre donc sur ce sujet.
- Point statutaire sur le suivi des travaux de la zone 5B.

<u>Trimestre 3</u>: visite du site pour visualiser les travaux en cours.

<u>Trimestre 4</u>: M. Dussault présente les thèmes et souligne qu'il y a toujours la possibilité d'ajouter des points si requis. Il n'y a pas de changement à noter.

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 23 mars 2017

Une demande est faite pour ajouter un point sur le biogaz aujourd'hui – ajout au point divers.

M. Dussault rappelle aux membres qu'ils peuvent influencer les thèmes et points abordés, et ne pas hésiter à faire part de leurs demandes, à proposer des idées, lorsqu'ils reçoivent l'ordre du jour.

Les membres étant d'accord avec ces modifications, le calendrier thématique 2017 est approuvé.

#### **6 ACTIONS DE SUIVI**

#### 6.1 CARTE DU TERRITOIRE COUVERT PAR LE FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Dussault rappelle la question : quel est le territoire d'admissibilité du fonds de valorisation? Il souligne que la carte sera envoyée avec le compte rendu, car elle ne s'affiche pas bien à l'écran.

Il indique que le territoire d'admissibilité est la zone couverte par tout le territoire de Sainte-Sophie, ainsi qu'une partie de Sainte-Anne-des-Plaines, du côté nord du rang du Trait carré.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Je pensais que l'on aurait la position des projets sur le territoire et non seulement le territoire couvert j'aimerais localiser sur la carte les projets du fonds.	M. Dussault précise que la carte sera jointe au compte rendu et que WM va travailler pour en faire produire une meilleure, plus régionale, avec des points où sont réalisés les projets.
Quelle sont les entreprises, est-ce que ça a été dit?	Précision donnée : Mme Villeneuve donnait des exemples, sans aller dans le détail, mais oui, une liste avait été présentée.
Est-ce qu'on sait quelles entreprises ont bénéficié, qu'est-ce qu'elles font?	M. Dussault précise que nous reviendrons sur le sujet lors de la 4 <sup>e</sup> réunion. Une action de suivi a été notée.

#### **ACTIONS DE SUIVI:**

- Joindre la carte en format PDF au compte rendu
- Préparer une carte intégrant des points pour identifier où sont réalisés les projets.

# 6.2 RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MINE MALARTIC ET LE COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi et des représentants de la mine se sont rencontrés dans la semaine du 13 mars.

M. Dussault invite le président à faire un commentaire.

Le président du comité indique que le rencontre était plutôt informelle. Les gens de Malartic voulaient savoir comment le comité de Sainte-Sophie fonctionne. Des explications ont été données. La responsabilité de créer un climat de confiance revient aux gestionnaires de la mine Malartic (explication comment ce climat s'est établi à Sainte-Sophie, accent sur l'indépendance du comité).

Les représentants de Malartic veulent créer un comité de suivi. M. Dussault offre des précisions sur les questions posées et l'expérience à Sainte-Sophie.

En bref, le président souligne que les interventions ont été positives sur toute la ligne. Les participant ont beaucoup apprécié et aimé la visite du site. Le comité a trouvé intéressant de les rencontrer et vice-versa. La rencontre a permis des échanges riches et des conversations intéressantes.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'ils veulent créer un comité environnemental dans leur coin?	M. Dussault précise qu'ils voulaient surtout savoir comment le niveau de confiance s'est instauré, quelle sorte d'informations sont diffusées, quelles sont les expériences vécues. À Sainte-Sophie, les réunions ont toujours eu une ambiance respectueuse. Les réponses sont apportées aux questions posées.
Qu'est-ce qui a incité ce besoin d'une visite?	M. Craft explique le contexte : la mine Malartic est un client actuel de Transfert, en démarrage d'un comité qui fait face à certaines difficultés.  L'exploitant (Canadian Malartic) veut améliorer le fonctionnement du comité et Transfert a proposé de faire une tournée de comités qui fonctionnent bien depuis plusieurs années, avec une bonne gouvernance, pour rencontrer les exploitants et les comités.
J'ai trouvé intéressant de les rencontrer	M. Craft mentionne la rétroaction des visiteurs. Ils sont contents de vous avoir rencontrés et vous en remercient!

Questions ou commentaires	Réponses
Il faut aussi comprendre que le dossier de la mine Malartic est un dossier complexe. Un quartier complet a été déménagé. La mine était pratiquement dans la cour arrière des résidants.	M. Craft mentionne que c'était l'ancien exploitant qui a procédé ainsi.
Cela fait quand même partie de la complexité du dossier	
J'ai senti qu'il y avait une volonté de la part du nouvel administrateur de mettre ça plus clair.	
Quand tu es appelé à te côtoyer plusieurs années, à un moment donné il faut que ça se calme ceux qui travaillent à la mine demeurent dans le milieu tout le monde se côtoieLa problématique est très forte.	

M. Dussault remercie les gens qui étaient présents : le comité était très bien représenté et les invités ont compris que le comité est non complaisant et ses membres rigoureux. Il souligne qu'à la fin de la rencontre, les gens ont été très contents de la visite, du temps donné par des membres, et remercie ceux qui ont pu participer.

# 7 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Mme Josée Yelle, directrice Environnement et Territoire à la MRC de la Rivière-du-Nord, présente le bilan des action réalisées en 2016 et ce qui est prévu en 2017, dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.

La présentation figure à l'Annexe 4. Voici les principaux points abordés :

- Rappel que les actions du PGMR devaient être élaborées en suivant la hiérarchie des 3RV-E
- Les générateurs et le type de matières résiduelles visées :
  - Le secteur résidentiel;
  - Les entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI parmi les ICI, certains génèrent des matières qui ressemblent au résidentiel, d'autres plus industriels)
  - Les entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).
- Le PGMR est basé sur 7 grandes orientations, desquelles découlent des objectifs et des actions
  - Les actions et objectifs à atteindre sont regroupés selon les mots clés en lien avec les orientations.
  - Il y a 5 orientations pour lesquelles des actions ont été mises en œuvre (1 à 5);
     6 et 7 sont dans une perspective à plus long terme (reconnaissance des efforts et tarification incitative), et seront mise en œuvre quand tout sera en place.
- Pour faciliter compréhension et éviter répétition, Mme Yelle présente les orientations :
  - Orientation 1 : faire un suivi de la mise en œuvre du PGMR, réaliser des rapports de suivi annuels et intégrer de l'information
  - o Orientation 2 : CRD et matières organiques
  - Orientation 3 : améliorer l'accès aux services sur le territoire
  - Orientation 4 : Amélioration de la gestion des matières recyclables (bac bleu)
  - Orientation 5 : Les stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE), collaboration

En résumé : plus ou moins 75 % des actions prévues en 2016 ont été mises en œuvre.

Mme Yelle mentionne que les membres ont ses coordonnées et les invite à communiquer avec elle s'ils ont des questions.

Le projet de PGMR est disponible sur le site Web de la MRC, à l'adresse suivante :

http://www.mrcrdn.qc.ca/spip.php?article173

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 23 mars 2017

Questions ou commentaires	Réponses
Les boues sont traitées?	Mme Yelle indique que oui, elles sont traitées et sans danger pour l'agriculture ou la consommation (de nourriture) par la suite, et cela est en continu aussi.
Le bilan à la population, comment est-ce communiqué? Par les journaux?	Mme Yelle indique que cela se fait de moins en moins, car on mise sur les réseaux sociaux, le site des municipalités. Ce n'est pas écarté complétement, mais ce n'est pas le meilleur médium.
Les journaux locaux sont encore distribués? Les gens les lisent encore?	On mise plus sur les versions électroniques que papier.
C'est vrai que les gens ne lisent pas beaucoup les journaux locaux. Ils ne semblent pas suffisamment sensibilisés, il faut trouver des façons de les rejoindre, un dépliant une fois par année ça pourrait être bien.	Il n'y pas de distribution papier car les coûts sont exorbitants, on pense être capable de rejoindre les gens différemment.
Dans tous nos bulletins locaux, le Contact, on a une chronique sur les matières recyclables et résiduelles, etc., si les gens lisent le Contact, il y a de l'information qui est diffusée là-dedans.  Bref, il y a des campagnes de communication, de l'information diffusée à l'échelle de la province, et nous on redonne de l'information à l'intérieur des réseaux qu'on a, l'action elle est faite, mais à savoir si la réflexion est toujours là, parfois non	Mme Yelle prend bien note de la recommandation, indique ne pas écarter complètement le papier mais souhaite utiliser d'autres outils de communication.  M. Craft suggère de faire les suggestions au conseil municipal.
Il y a des communications qui se font autrement que le papier, les nouvelles technologies qui ne sont plus aussi nouvelles, les jeunes vont vers ça, la tendance est plus forte, je comprends très bien cette tendance.	

Questions ou commentaires	Réponses
Votre rapport d'avancement, on s'entend que c'est un objectif que vous vous donner ou c'est un rapport de projection au niveau des matières qui entrent?	Mme Yelle indique que le rapport qui doit être remis au ministère est technique alors que le rapport pour le comité est plus vulgarisé.
Vous parlez de Tricentris, je sais qu'ils retournaient beaucoup de matières à l'enfouissement, est-ce que c'est encore le cas?	Mme Yelle répond qu'il y a encore un pourcentage de rejet, autour de 10 % (mauvais tri), mais Tricentris est obligé de les envoyer à l'élimination car il n'y a pas de débouchés pour ces matières.
Mais certaines matières recyclables n'avaient pas de débouchés, est-ce que c'est encore le cas?	Mme Yelle mentionne qu'il y a eu la crise du verre, les sacs de plastique, mais maintenant avec la technologie, les matières rejetées sont dues à un mauvais tri, c'est pourquoi il faut sensibiliser la population tant au niveau de la quantité que de la qualité pour que le tri soit bien effectué sans contamination. C'est incroyable parfois ce qui est mis dans le bac!
Le comité permanent est composé de combien de personnes?	Mme Yelle répond que le comité est composé de 11 personnes.
Pour mon éducation, du plastique # 6, c'est quoi?	Mme Yelle donne comme exemple les barquettes de styromousse, comme pour a viande, verre de styromousse.
Le comité permanent, c'est 2 personnes par municipalité?	Mme Yelle confirme.

M. Dussault fait un petit retour et offre un complément de réponse sur la question concernant le fonds de valorisation agricole :

- Ce qui avait été présenté était une image générale, où ne voyait pas les détails des entreprises (en 2016), alors qu'en 2015 ça avait été un peu plus précis, mais il n'y avait pas de nom d'entreprises, on nommait un peu plus en détail les projets.
- Il mentionne que dans chacune des présentations des années passées, ces détails s'y retrouvent, et espère que cela vous convient comme réponse.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Pas vraiment, il y a sûrement des projets qui se sont ajoutés en 2016.	M. Dussault propose qu'à la fin de l'année, on pourrait voir si on peut dévoiler les noms des entreprises, mais il faut voir s'il y a un enjeu de confidentialité.
Ce n'est pas vraiment de voir le nom de la personne, c'est plutôt le projet.  Ça peut être intéressant, s'il y a des gens qui veulent encourager des producteurs régionaux.	M. Dussault indique qu'on pourrait les mettre sur la carte avec le type de projets. Il aura une demande au comité pour voir s'il est possible d'obtenir le nom des entreprises.
Le futur PDZA va peut-être venir répondre à cela	M. Dussault mentionne que Waste Management ne s'est jamais posé la question à savoir si ces informations sont publiques, ça n'appartient pas à la compagnie, et qu'elle est là comme observateur, ça appartient aux membres du comité du fonds de valorisation agricole de décider, et aussi aux clients du fonds.

### **ACTIONS DE SUIVI:**

- Faire une demande au comité pour liste des entreprises.
- Revenir sur le sujet à la fin de l'année.

Une pause de 5 minutes est prise

# 8 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Lacombe présente un récapitulatif des travaux réalisés au cours de l'année dernière :

- Travaux divers sur le site il se réfère à la carte (vue aérienne et aux photos) :
  - Zones 1, 2, 3 : fermées depuis plusieurs années, mise en place de nouveaux puits de biogaz (25) car une baisse des quantités de biogaz captés avait été noté. Il y avait une déficience de captage et il fallait ajuster à la hausse la capacité de captage.
  - Nouvelle installation de traitement des eaux pour enlever le zinc l'usine est en démarrage depuis fin 2016, et est toujours en rodage.

M. Lacombe mentionne qu'il sera possible de visiter au trimestre 3 – le système est en fonction.

- Recouvrement temporaire un recouvrement final est prévu avec des géomembranes
- Installation, en 2016, d'un nouveau collecteur de 24 pouces de diamètre pour le captage du biogaz, sur une longueur de 500 mètres, au périmètre des cellules, pour acheminer les biogaz vers les stations de pompage.
- o Prolongation du réseau en direction ouest sur 500 mètres.
- o Aménagement de puits de captage verticaux, au nord de la zone 5A.

M. Lacombe indique que des matières résiduelles sont mises en place dans la nouvelle cellule depuis le mois de septembre dernier.

- Le certificat d'autorisation pour la cellule 5B a été obtenu à l'automne 2016
  - M. Lacombe indique que les travaux ont débuté, dès l'obtention du C.A. pour la zone 5B. Il fallait commencer à construire le mur sol-bentonite tout le long de la cellule. Il s'agit d'une tranchée profonde qui vient s'ancrer dans l'argile. Une tranchée est creusée, dans laquelle on vient injecter une boue liquide de bentonite. Environ six mois à un an sont nécessaires pour que le matériel se consolide, d'où l'intérêt d'obtenir le C.A. rapidement.
  - Un vidéo est présenté.
- Tranchées de captage
- 11 puits de surveillance des eaux souterraines
- Le recouvrement final sera sur 8 hectares
- Installation d'une ligne électrique de haute tension et d'une ligne de moyenne tension, pour alimenter toutes les nouvelles stations de pompage dans ce secteur
- Déboisement pour construire la berme, ainsi que le mur en sol bentonite sur 5B

#### M. Lacombe présente ensuite les travaux à être réalisés en 2017 :

- o Poursuivre le recouvrement temporaire en argile.
- Maintenir l'installation de puits verticaux et tranchées au fur et à mesure qu'on avance avec les matières résiduelles.
- Secteur nord : la berme a été construite cet hiver, et un aménagement forestier de cette berme sera réalisé, ce qui va venir dissimuler les installations et va servir de stabilité pour une future cellule qui pourrait être aménagée (avis de projet), donc la berme serait permanente.

Questions ou commentaires	Réponses
Comment vous faites pour savoir que vous êtes rendus au fond?	M. Lacombe indique que Waste Management connait les données; on sait à quelle profondeur est le fond.
Que faites-vous des résidus de zinc?	M. Lacombe indique que c'est filtré et mis dans un conteneur pour être enfoui sur le site.
La teneur en zinc ne justifierait pas de récupérer le métal?	La quantité de zinc n'est pas suffisante; Waste Management avait eu l'idée initialement, mais s'est ravisée par la suite.
Vous enfouissez du zinc, ça se retrouve dans le lixiviat, et ensuite vous le réenfouissez?	M. Lacombe précise que les quantités qui se retrouvent dans le lixiviat sont vraiment minimes, par rapport à ce qui est enfoui.
Quand vous dites recouvrement temporaire, c'est combien de temps?	Réponse de M. Lacombe: pour une durée de deux à trois ans, après on retire le matériel pour mettre en place le recouvrement final, avec les géomembranes. La prochaine fois qu'on va faire du recouvrement final ici c'est dans environ deux ans.
Est-ce que le recouvrement temporaire c'est obligatoire?	M. Lacombe répond que non et précise que c'est une pratique chez Waste Management L'argile disponible sur le site est utilisée pour ce faire.
Quand tu l'enlèves, tu mets l'argile ailleurs? Elle doit se déshydrater?	M. Lacombe répond que oui, elle se déshydrate.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y a eu un affaissement quand on fait le recouvrement final?	M. Lacombe souligne que ce qui est utilisé pour le recouvrement final est un géosynthétique. La membrane a la souplesse pour prendre la forme du profil créé par tassement des déchets.
Mais ça ne crée pas une dépression, un genre de lac?	Cela peut arriver et, dans ce cas, on vient mettre du matériel pour niveler la dépression et éviter de créer un lac.
C'est les mêmes membranes que pour les toitures? C'est blanc aussi, pour les mêmes raisons?	<ul> <li>M. Lacombe indique que non.</li> <li>Différentes couches de géosynthétiques, bentonite, etc.</li> <li>Le promoteur se fait des chemins avec la pierre, pour finalement étendre la pierre sur toute la géomembrane blanche.</li> </ul>
Est-ce que vous avez creusé aussi creux que vous aviez prévu, dans vos demandes?	M. Lacombe mentionne qu'il faut faire selon ce qui est dans le C.A.
Le mur en sol bentonite se rend jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines?	M. Lacombe répond que non. Actuellement, il y a un mur en sol bentonite tout autour du site.
Ça doit descendre dans le sol?	M. Lacombe répond que non. La bentonite prend son volume et se solidifie. C'est une variété d'argile qui prend beaucoup d'expansion.
Qu'est-ce qu'on entend par stabilité?	M. Lacombe indique que Waste Management met en place des déchets, la zone d'argile peut être sensible, ce qui peut créer des tensions, du cisaillement dans le sol, donc il faut faire un contre-poids à cette masse de déchet, en appliquant un poids supplémentaire.
Ce n'est pas un secteur où il y a beaucoup d'argile	M. Lacombe répond que l'argile est à peu près à 3-4 m de profondeur.
La cellule sera-t-elle plus haute ou contiendra-t-elle moins de déchets?	M. Lacombe mentionne qu'elle contiendra moins de déchets, il y a des limites de hauteur.
En termes d'argile, en avez-vous trop, pas assez, auto-suffisant?	M. Lacombe répond que c'est auto-suffisant, il y a une synergie avec la sablière.

Questions ou commentaires	Réponses
Si l'argile est moins profonde, le mur bentonite est moins profond?	M. Lacombe répond que cela est exact, le mur doit venir s'ancrer dans l'argile. La berme le long de la 1 <sup>ère</sup> rue est construite, on va commencer à habiller la berme, ça sert juste de stabilité et on va l'habiller complètement.
On avait parlé de saules	Ce n'est pas exclu mais actuellement on veut intégrer par rapport à ce qui est place : conifère et feuillus.
La zone 5B est pour 2017-2022, après il y a de la place pour d'autres zones, mais comme c'est moins profond, il va entrer moins de matériel? Si la zone 5B va être active jusqu'en 2022, après les autres zones, on parle de combien d'années?	M. Lacombe indique qu'on peut parler d'une quinzaine d'années, mais ça dépend des volumes à enfouir.
La population étant grandissante, on ne fait pas moins de déchets	

# 9 REGISTRE DES PLAINTES

Aucune plainte n'a été enregistrée depuis le début de l'année 2017.

#### 10 DIVERS

#### Avis de projet :

- M. Dussault indique que dans une saine perspective de planification, Waste Management a avisé le ministère de l'Environnement de son intention de poursuivre son développement au terme de 5B (2017-2022). Il mentionne que Waste Management doit d'abord aviser le ministère officiellement et celui-ci émet par la suite une directive. Des études doivent ensuite être réalisées avec différents inventaires sur le terrain.
- Éventuellement ce processus prévoit un retour devant le BAPE Waste Management a cru bon de commencer dès maintenant, et de prendre les devants et être transparent sur le fait que le ministère a été avisé. C'est le 1<sup>er</sup> jalon de ce long processus qui a démarré aujourd'hui officiellement.

Questions ou commentaires	Réponses
Vous avez fait une demande sur tout le territoire qu'il vous reste donc?	M. Dussault répond que oui. En 2007, Waste Management avait demandé pour tout le reste de la propriété. Le ministère n'avait pas tout autorisé. WM revient avec ce qui avait été demandé en 2007. Pour ce qui est de la berme le long de la 1 <sup>ère</sup> Rue, elle vise à dissimuler les opérations afin qu'elles ne soient pas visibles dans le voisinage.
Il y a un petit coin qui ne vous appartient pas.	Effectivement.
Dans le futur envisagez-vous de remplir carrière à coté?	M Dussault indique que cela n'a pas été envisagé.
Ça vous prend le OK avant 2022, donc ça vient vite quand même	M. Dussault mentionne que oui. WM veut prendre le temps de bienfaire les choses à chacune des étapes, de faire des préconsultations, en allant plus large que le comité, afin de bien recueillir et intégrer les préoccupations dans le projet, pour s'assurer qu'on ait le meilleur projet possible.

# Biogaz:

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Y a-t-il une étude constante qui est faite pour savoir ce qui peut être fait avec ou avoir un autre marché pour ce biogaz?	M. Lacombe indique que Waste Management est l'affut pour trouver tout ce qui peut être fait pour le surplus qui est brulé (l'usine Rolland est à pleine capacité), et recherche comment valoriser le biogaz pour arriver à des projets plus concrets et celui qui sera le plus viable.
Peut-on juste faire ça avec des biogaz?	M. Lacombe mentionne qu'il y a différentes choses qui peuvent être faites.
	M. Dussault mentionne qu'il faut que ça vaille la peine, il faut prendre un certain volume qui va justifier son investissement.
Peut-on avoir un portrait de ce qui peut être fait (ex. : des serres)?	M. Lacombe souligne que c'est ce qui est fait à Saint- Nicéphore. C'est le coût qui bloque souvent, pas le volet technique.
Est-ce plus cher de brûler ou vendre?	M. Lacombe indique que le coût le plus important dans la gestion des biogaz est le captage. Une fois capté, il devient donc plus avantageux de vendre le biogaz et d'en retirer des revenus, plutôt que les brûler, ce qui consiste des dépenses seulement. Il doit toutefois y avoir une valeur ajoutée et justification d'investissement à long terme.
Suggestion d'avoir une présentation sur	
les débouchés du biogaz à la rencontre T3, sur ce qui se fait à d'autres sites	
En Suisse, ils brûlent le biogaz et s'en	
servent pour chauffer les établissements publics, on est peut-être capables de	
faire un projet semblable.	

Les débouchés seront présentés à la rencontre du trimestre 3.

#### **ACTION DE SUIVI:**

 Planifier une présentation sur le biogaz (débouchés, potentiel, etc.) à la rencontre du trimestre 3.

# 11 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que les prochaines rencontres du comité de vigilance en 2017 aient lieu :

- 8 juin 2017, à 19 h
- 7 septembre 2017
- 7 décembre 2017

M. Dussault remercie les membres, leur souhaite un bon printemps, et souligne qu'il y a eu des propos intéressants lors de la rencontre.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 20.

Dave Arseneau et Caroline Martel Rapporteurs de la réunion